



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26189  
28 juillet 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 28 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que l'agression arménienne contre le district d'Agdam a été condamnée par les plus grands pays.

En particulier le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République française a fait, le 27 juillet 1993, lors d'une conférence de presse, une déclaration dont voici la teneur :

"Nous nous sommes constamment prononcés en faveur d'un règlement politique de la question du Haut-Karabakh et nous avons à cet effet soutenu les efforts de la CSCE.

Le Groupe de Minsk s'est réuni la semaine dernière à Rome et il s'est prononcé pour une condamnation des attaques arméniennes contre Agdam qui constituent une violation des accords récents".

Le porte-parole a ensuite précisé :

"Vous vous souvenez peut-être que le Conseil de sécurité dans sa résolution 822 (1993) avait déjà mis en exergue les responsabilités des forces arméniennes dans l'intensification des affrontements. Et lorsqu'il avait eu l'occasion, le 3 juin dernier, de rencontrer son homologue arménien M. Papazian, M. Juppé lui avait fait part de notre position en faveur d'un règlement négocié sous l'égide de la CSCE".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV

-----